

Règlement général du Prix de traduction « L'Équi-valland »

I. OBJET

En juin 2024, l'Institut français d'Autriche et ses partenaires initient un cycle d'événements culturels autour de la figure de Rose Valland, résistante française ayant permis la récupération d'œuvres spoliées pendant la Seconde Guerre mondiale. Afin de mettre en lumière son engagement exemplaire et sa contribution à l'histoire de la recherche de provenance, l'Institut français d'Autriche organise un prix de traduction en langue allemande d'un extrait de ses mémoires, intitulés *Le Front de l'Art* (Plon, 1961). La meilleure traduction sera distinguée par un lot d'ouvrages en langue française.

II. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Résider en Autriche.

III. MODALITES

Les participants devront traduire les pages 81 à 83 de l'ouvrage *Le Front de l'art* (PDF disponible sur le site de l'Institut français d'Autriche).

Les critères à respecter sont les suivants :

- Le texte devra être envoyé à milena.platte-kubiak@institutfr.at et culturel@institutfr.at **avant le 30 juin 2024, minuit**. Dans le mail devront figurer les nom, prénom, date de naissance et adresse postale du participant et son statut actuel (étudiant...).
- Les résultats seront annoncés début juillet 2024.

IV. JURY

Les traductions éligibles seront examinées par un jury, composé de membres qualifiés désignés par l'Institut français d'Autriche, qui évaluera les candidats retenus et désignera le lauréat. La décision n'est susceptible d'aucun appel.

V. PRIX

Le meilleur texte sera publié sur le site de l'Institut français d'Autriche.

La lauréate ou le lauréat remportera le lot suivant :

- BOUILHAC, Claire et POLACK, Emmanuelle ; CATEL (illustrations). *Rose Valland : Capitaine Beaux-Arts*, Paris, Dupuis, 2009.
- KAMOUN, Josée. *Dictionnaire amoureux de la traduction*, Paris, Plon, 2024.
- Une place de cinéma pour le film *Le Train* au Filmmuseum.

Un second prix sera décerné et se verra remettre le lot suivant :

- KAMOUN, Josée. *Dictionnaire amoureux de la traduction*, Paris, Plon, 2024.
- Une place de cinéma pour le film *Le Train* au Filmmuseum.

VI. CLAUSE D'ANNULATION

Si pour des raisons internes ou externes, l'Institut français d'Autriche était amené à annuler le Prix, sa responsabilité ne pourrait être retenue d'aucune façon.

VII. ACCEPTATION DES CLAUSES DU REGLEMENT

Du seul fait de leur participation au Prix, les participants souscrivent intégralement au contenu du présent règlement et en acceptent toutes les modalités.

VIII. ENTREE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} juin 2024.